**Titre de la proposition**

*Utilisez une mise en page permettant une* ***lecture confortable du document :*** *page A4, Calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages ; pour les tableaux et figures, minimum Calibri 9 ou équivalent. La lisibilité d’un document ne renvoie pas uniquement à un enchainement clair des informations, elle renvoie aussi* ***à une mise en page claire de ces informations.***

*Le texte ici rédigé en gris est à supprimer.*

***La proposition détaillée doit (1) comporter un maximum de 20 pages,*** *y compris tableau récapitulatif des personnes impliquées, Gantt, tableau d’implication dans d’autres projets, tableau descriptif du budget ET sa justification scientifique, bibliographie;* ***(2) être obligatoirement au format PDF. Aucune annexe n’est acceptée.***

***Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et des responsables scientifiques des éventuels partenaires, y compris étrangers dans le cadre d’un projet PRCI, sont à compléter en ligne à partir du site de dépôt*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***, avant les date et heure de clôture de l’étape****.**Dans le cadre d’un projet JCJC ou PRME, seul le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est requis. Sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*, l’onglet « CV des responsables scientifiques » permet au coordinateur ou à la coordinatrice de vérifier en ligne la complétion des CV en cliquant sur « générer un aperçu ».*

*L’évaluation pouvant être réalisée par des personnalités non-francophones,* ***nous vous recommandons une rédaction en anglais, aussi bien concernant votre document scientifique, le champ libre « Evolution du projet » que les CV complétés sur*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***.***

*La rédaction de votre proposition* ***doit permettre son évaluation selon les 3 critères d’évaluation définis dans le*** [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf)*« Qualité et ambition scientifique », « Organisation et réalisation du projet », « Impact et retombées du projet ».* ***Il est nécessaire de se reporter au*** [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf) ***afin d’en connaitre les sous-critères, différenciés selon l’instrument de financement choisi.***

**Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenaire** | **Nom** | **Prénom** | **Position actuelle** | **Rôle & responsabilités dans le projet (4 lignes max)** | **Implication sur la durée du projet (personne.mois)** |
| *Université X/ Société Y* | *T\_ \_ \_ \_* | *T\_ \_ \_ \_* | *Professeur* | *Coordinateur scientifique*  *Tâches X, Y, Z* | *18* |
|  |  |  |  | *Responsable scientifique*  *Tâche Z* |  |
|  |  |  | *Contrat postdoctoral à recruter dans le cadre du projet* |  |  |

*S’il s’agit d’un projet collaboratif – international (PRCI), ce tableau est à remplacer par :*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Country** | **University or Institution** | **Last Name** | **First Name** | **Current position** | **Role in the project** | **Involvement**  **(person.months)** |
|  |  |  |  | *Professor* | *Scientific coordinator*  *Tasks X, Y, Z* | *18* |
|  |  |  |  | *PostDoc to be hired in the frame of the project* |  |  |

**Evolution(s) éventuelle(s) de la proposition détaillée par rapport à la pré-proposition ou à l’enregistrement (PRCI)**

***Préciser et justifier*** *tout changement intervenu depuis la rédaction de la pré-proposition ou l’enregistrement du projet PRCI, en particulier concernant le montant d’aide demandé, les objectifs scientifiques et technologiques et la composition du consortium.*

***Rappel du critère d’éligibilité « conformité à la pré-proposition » :*** *La proposition détaillée doit décrire le même projet que celui présenté dans la pré-proposition. L’instrument de financement, le comité d’évaluation et le coordinateur / la coordinatrice sont obligatoirement les mêmes que dans la pré-proposition. Tout écart éventuel à la pré-proposition et toute modification budgétaire supérieure à 7% entre les deux étapes de l’appel doivent obligatoirement être justifiés en introduction du document scientifique. La pertinence de ces écarts éventuels est évaluée par les membres de comité sur la base de la justification qui en est donnée par les coordinateurs/coordinatrices en introduction du document scientifique. En cas d’écart jugé important, la proposition est déclarée inéligible* (Cf*.* [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf)*, section B.5.2.).*

# Contexte, positionnement et objectif(s) de la proposition

***Dans cette section répondant au critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique », cf. sous-critères dans le*** [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf), ***doivent être présentées les informations suivantes :***

## Objectifs et hypothèses de recherche

*Détailler les objectifs et les hypothèses de recherche ; décrire les verrous scientifiques et techniques à lever ; décrire éventuellement le ou les produits finaux développés, présenter les résultats escomptés. Préciser la plus-value du projet en termes d’apport scientifique, que ce soit en termes d’objet, de problématique et d’approche méthodologique, et en termes de production de connaissances[[1]](#footnote-1).*

## Positionnement par rapport à l’état de l’art

*Montrer l’originalité du projet – tant du point de vue des objectifs poursuivis que de la méthodologie - et son positionnement par rapport à l’état de l’art ; faire apparaître les contributions éventuelles des partenaires du projet à cet état de l’art; présenter d’éventuels résultats préliminaires; dans le cas d’une proposition s’inscrivant dans la continuité de projet.s antérieur.s et / ou actuel.s déjà financé.s par l’ANR ou par un autre organisme, fournir un bilan des résultats obtenus et décrire clairement les nouvelles problématiques posées et les nouveaux objectifs fixés au regard du ou des projets antérieurs / positionner ce projet par rapport au.x projet.s en cours[[2]](#footnote-2).*

## Méthodologie et gestion des risques

*Décrire précisément la méthodologie et sa pertinence pour l’atteinte des objectifs fixés ; détailler la gestion des risques scientifiques et les solutions de repli ; décrire le programme scientifique et justifier la décomposition en tâches du programme de travail en cohérence avec les objectifs poursuivis.*

* *Pour chaque tâche, décrire les objectifs, le programme détaillé des travaux, les livrables, les contributions des membres de l’équipe, les méthodes et les choix techniques, les risques et les solutions de repli envisagées (entre autres exemples : terrain d’étude difficilement accessible, absence de données préliminaires, délai dans l’obtention d’un accord du comité d’éthique, etc.). Illustrer par un diagramme de Gantt.*
* *Justifier la pertinence de la méthodologie en termes d’éthique, d’intégrité scientifique et de responsabilité sociale des sciences – et à ce titre notamment la prise en compte ou non de la dimension sexe et / ou genre -, et en termes de couverture disciplinaire (mono-trans-inter-disciplinarité).*
* *Préciser, le cas échéant, les conditions d’accès à une Organisation scientifique internationale (OSI), une Infrastructure de recherche (IR) ou une Infrastructure de recherche IR\* (anciennement TGIR).*

**⚠** *Pour les coordinateurs et coordinatrices qui ont indiqué sur IRIS, lors du dépôt en étape 1, le recours à une ou plusieurs OSI et / ou IR\*, pouvant donc s’inscrire dans la priorité stratégique « Exploitation scientifique des données générées par les OSI et IR\* »[[3]](#footnote-3) (cf.* [*texte de l’AAPG 2025*](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025.pdf)*, §A), expliciter clairement l’ambition et les objectifs du projet* ***par rapport aux enjeux d’exploitation des données scientifiques issues de l’infrastructure de recherche considérée****.* ***Préciser les conditions et le calendrier d’accès à ces données.*** *Mettre en saillance comment le soutien éventuellement obtenu au titre de cette priorité renforcerait la compétitivité des équipes françaises en compétition sur l’exploitation de données issues d’infrastructures ouvertes à des équipes étrangères.*

*La méthodologie inclut également les pratiques de science ouverte, notamment : gestion des données, réutilisation de jeux de données existants, développement ou contribution à des logiciels libres, à des standards, adoption d’identifiants pérennes pour tous les produits de la recherche.*

**⚠ *Dans le cadre des projets PRCI,*** *il est impératif de renseigner la contribution scientifique des partenaires étrangers au même titre que celle des partenaires français.*

## Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l’axe scientifique choisi

**⚠ *Section d. uniquement applicable aux projets PRCI. Les autres projets ayant justifié leur positionnement dans la pré-proposition déposée en étape 1 peuvent supprimer cette section d.***

*Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l’axe scientifique choisi (cf. §G. Axes scientifiques relatifs à l’appel à projets générique 2025 dans le* [*texte de l’AAPG 2025*](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025.pdf)*).*

# Organisation et réalisation du projet

***Cette section est en lien avec le critère d’évaluation « Organisation et réalisation du projet », cf. sous-critères différenciés par instrument de financement dans le*** [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf)***. Ce critère tient compte de tous les résultats de travaux de recherche : publications scientifiques, jeux de données, logiciels, etc. Par ailleurs, l’usage d'indicateurs bibliométriques tels le facteur d’impact et le h-index est proscrit au profit d’indicateurs qualitatifs sur les retombées des travaux, comme leur influence sur les politiques et les pratiques.***

***Les informations suivantes doivent être détaillées ci-dessous :***

## Coordinateur ou coordinatrice scientifique et son consortium / son équipe

***S’il s’agit d’un projet collaboratif (PRC, PRCE, PRCI),***

* + *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique (incluant le coordinateur ou la coordinatrice de la partie étrangère dans le cadre d’un projet PRCI), son expérience dans le domaine objet de la proposition* ***y compris son taux d’implication.***
  + *Présenter les partenaires et leur complémentarité pour l’atteinte des objectifs, y compris de la partie étrangère dans le cadre d’un projet PRCI : indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la proposition, en précisant l’identité des scientifiques impliqué.e.s, l’identification des établissements auxquels ils ou elles sont rattaché.e.s,* ***leur taux d’implication dans le projet****, et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des partenaires et du caractère effectif de la collaboration.*
  + *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours.[[4]](#footnote-4)*

**Tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice et des responsables scientifiques des partenaires dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire (y compris de la partie étrangère dans le cadre d’un projet PRCI) sont à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

***S’il s’agit d’un projet jeune chercheur – jeune chercheuse (JCJC),***

* + *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique, son positionnement au sein de l’organisme ou laboratoire d’accueil pour la durée du projet (attention : le salaire du jeune chercheur ou de la jeune chercheuse n’est pas une dépense éligible : précisez le cas échéant la source de salaire pour la durée du projet), son expérience dans le domaine objet de la proposition, et son implication dans le projet* ***y compris son taux d’implication****.*
  + *Présenter l’équipe constituée autour du projet objet de la proposition : indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet, en précisant l’identité des scientifiques impliqué.e.s, l’identification des établissements auxquels ils ou elles sont rattaché.e.s et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des collaborateurs et collaboratrices et du caractère effectif de la collaboration.*
  + *Montrer en quoi le projet objet de la proposition sera facteur de prise d’autonomie scientifique pour le jeune chercheur coordinateur ou la jeune chercheuse coordinatrice (pour évaluation de l’adéquation du projet à l’instrument de financement JCJC, cf. objectifs de l’instrument dans le* [*texte de l’AAPG 2025*](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025.pdf) *: prise de responsabilité, développement d’une thématique propre, développement d’une équipe autour de la thématique, développement de la visibilité du jeune chercheur ou de la jeune chercheuse sur la scène internationale).*
  + *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou de la coordinatrice dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours. [[5]](#footnote-5)*

**Tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

***S’il s’agit d’un projet de recherche mono-équipe (PRME),***

* *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique, son expérience dans le domaine objet de la proposition, son implication dans le projet* ***y compris en termes de taux d’implication.***
* *Présenter l’équipe : indiquer l’identité des membres de l’équipe impliqué.e.s dans le projet, leurs différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la proposition et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des membres de l’équipe,* ***y compris leur statut et leur taux d’implication dans le projet****. Décrire le positionnement de l’équipe ou équipe-projet dans le laboratoire et démontrer sa pérennité sur la durée du projet.*
* *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou de la coordinatrice dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours. [[6]](#footnote-6)*

**Tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

**⚠ Un projet PRME doit obligatoirement impliquer le coordinateur ou la coordinatrice à au moins 40% de son temps de travail recherche et obligatoirement impliqué un minimum de 1.5 ETPR de personnels permanents** *: les enseignants-chercheurs (EC(PR/MCF) ou chercheurs (DR ou CR), les ingénieurs de recherche (IR) et ingénieurs d’étude (IE) permanents (y compris les ETPR du coordinateur ou la coordinatrice). Les émérites, même s’ils peuvent participer au projet PRME, ne sont pas comptabilisés. Pour les EC, le calcul se fait sur 100% de leur temps de recherche.*

*L’attestation du directeur ou directrice de laboratoire peut le cas échéant être corrigée en étape 2 pour répondre à ces attentes d’implication.*

*Les informations présentes dans l’attestation doivent être en conformité avec les informations détaillées dans le document scientifique.*

## Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

*Décrire les moyens mis en œuvre ET demandés pour atteindre les objectifs.*

* ***Justification scientifique et technique des moyens demandés*** *par grand poste de dépense et par partenaire,* ***en lien avec les objectifs de la proposition****.*
* *Présentation de la demande financière de chaque partenaire dans le tableau récapitulatif « Moyens demandés par grand poste de dépense et par partenaire »* ***en veillant à la cohérence de ces informations avec celles saisies sur le site de dépôt*** *et à la conformité au* [*règlement relatif aux modalités d’attribution des aides de l’ANR*](http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF)*. Ce tableau est obligatoire, et la justification scientifique des moyens demandés ne peut s’y substituer.*
* *Présentation du contexte, notamment en termes de moyens humains et financiers du projet,* ***au regard d’autres projets en cours*** *et d’éventuelles demandes de cofinancement en cours ou à venir.*
* *Dans l’éventualité d’un partenaire sur fonds propres, justification des moyens mobilisés par ledit partenaire pour réaliser les tâches lui incombant.*

**⚠***Le sous-critère d’évaluation « Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet », commun à tous les instruments de financement,* ***est un sous-critère ayant la même importance que tous les autres sous-critères****.* ***Il est donc attendu un niveau de détail suffisant du calcul des moyens demandés et leur justification scientifique.***

*Exemples : quel type de contrat de personnel non-permanent, durée, pour quelle tâche ? nature de l’équipement, pour quelle(s) tâche(s), pourquoi un achat plutôt qu’une location d’équipement ? des devis ont-ils été faits ? quel type de mission (dissémination, réunion de travail, acquisition de données sur le terrain, etc.), nationale / internationale, pour combien de personnes, combien de temps ?*

**⚠ *Dans le cadre des projets PRCI,******il est impératif de renseigner la présentation du coordinateur ou coordinatrice scientifique et des partenaires de la partie étrangère et leurs données financières au même titre que les partenaires français.***

**Partenaire 1 : XXXXX**

Frais de personnel

*Coûts liés à l'emploi des chercheurs, ingénieurs, techniciens et autres personnels d'appui scientifique ; dans le cas d’un projet JCJC : décharge d’enseignement du jeune chercheur coordinateur ou de la jeune chercheuse coordinatrice.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts des instruments et du matériel

*Coûts d’acquisition, d’amortissement ou de location d’un instrument ou matériel et des consommables scientifiques utilisés spécifiquement pour la réalisation du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts des bâtiments et des terrains

*Coûts de location de nouveaux locaux et terrains ou d’aménagement de locaux et terrains préexistants pour les besoins du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

*Coûts liés à l’achat de (1) licences, cessions de brevet, marques, logiciels, bases de données, droits d’auteur, etc. ; (2) prestation de service ; nécessaire à la réalisation du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Frais généraux non-forfaitisés

*Frais de mission des personnels permanents et non-permanents du projet ; frais d’organisation de colloques.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

**Partenaire 2 : XXXXX**

Frais de personnel

Coûts des instruments et du matériel

Coûts des bâtiments et des terrains

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

Frais généraux non-forfaitisés

**Partenaire N : XXXXX**

Frais de personnel

Coûts des instruments et du matériel

Coûts des bâtiments et des terrains

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

Frais généraux non-forfaitisés

***Moyens demandés par grand poste de dépense et par partenaire\****

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Partenaire**  ***Intitulé*** | **Partenaire**  ***Intitulé*** | **Partenaire**  ***Intitulé*** | **Partenaire**  ***Intitulé*** |
| Frais de personnels, y compris éventuelle décharge d’enseignement dans le cadre JCJC |  |  |  |  |
| Coûts des instruments et matériels |  |  |  |  |
| Coûts des bâtiments et des terrains |  |  |  |  |
| Prestation de service et droits de propriété intellectuelle |  |  |  |  |
| Frais généraux non forfaitisés |  |  |  |  |
| Préciput pour un partenaire public / Frais d’environnement pour un partenaire privé \*\* |  |  |  |  |
| **Sous-total** |  |  |  |  |
| **Aide demandée** |  | | | |

\*Les montants indiqués dans ce tableau devront être rigoureusement identiques à ceux saisis sur le site de dépôt de l’ANR. Si ces deux sources d’informations s’avéraient non concordantes, y compris si elles étaient mal renseignées ou manquantes, **les informations saisies en ligne prévaudront sur celles développées dans le document scientifique**.

\*\* Pour les Bénéficiaires à coût marginal, ces frais correspondent à un forfait de **13.5%** des dépenses éligibles, dans la limite du plafond d’Aide accordé. Pour les Bénéficiaires à coût complet, ces frais sont calculés : d’une part, sur les dépenses de personnels et plafonnés pour cette part à 68% des dépenses de personnel ; d’autre part, sur les dépenses autres que de personnels, pour cette part à 7% des dépenses (hors frais d’environnement). Ces frais d’environnement ne sont pas à justifier.

# Impact et retombées du projet

***Section en lien avec le critère d’évaluation « Impact et retombées du projet », cf. sous-critères différenciés par instrument de financement dans le*** [***guide de l'AAPG2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf)

***Pour tous les instruments de financement :***

*Décrire les domaines scientifiques et potentiellement les domaines économique, social ou culturel dans lesquels les résultats du projet auront un impact, à plus ou moins long terme. Détailler les actions relevant des relations entre science et société (ex. intervention dans les médias, participation à des festivals de science…) co-construites avec des professionnels de la culture scientifique, technique et industrielle (i.e. médiateurs, journalistes…) au long du projet et au-delà de sa réalisation.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif (PRC), d’un projet de recherche mono-équipe (PRME) ou d’un projet Jeune chercheur-Jeune chercheuse (JCJC)***

* *Détailler la stratégie envisagée de diffusion et de valorisation des résultats, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif-Entreprise (PRCE),***

* *Décrire les actions envisagées de transfert de technologie et d’innovation dans le monde socio-économique, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif-International (PRCI),***

* *Décrire la stratégie envisagée de diffusion et de valorisation des résultats, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle; mise en évidence de la valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale et de l’apport de cette collaboration à la communauté scientifique française.*

# Bibliographie

***Cette section est en lien avec le critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique », cf. sous-critères différenciés dans le*** [***Guide de l’AAPG 2025***](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf)

*Lister les références bibliographiques de la proposition détaillée relatives à l’état de l’art.*

*Veiller à renseigner des références « utilisables », i.e. incluant les premier.e.s co-auteurs et co-autrices, le titre complet, le titre de la revue, l’année, etc. Vous pouvez compléter (et non pas remplacer) ces références par le lien « accès ouvert » (« open access ») des articles pour améliorer leur accessibilité aux évaluateurs et évaluatrices. Attention, ces liens ne se substituent pas à la description des attendus* ***dans le document scientifique****.*

*Les preprints sont acceptés, en particulier pour le référencement de données préliminaires.*

*Les facteurs d’impact des revues citées ne doivent pas être mentionnés.*

***La bibliographie doit être comptabilisée dans la limite des 20 pages de la proposition détaillée.***

***Un dépôt réussi ne renvoie pas uniquement à la rédaction d’un document scientifique clair, mais aussi à une complétion anticipée et cohérente du site de dépôt «***[***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***». Merci de vérifier, entre autres, les points suivants :***

***J’anticipe l’ouverture du site de dépôt***

*□ Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire, y compris étranger.e dans le cadre d’un projet PRCI, sont-ils bien complétés sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*? Doivent-ils être mis à jour ? Doivent-ils être traduits en anglais pour être accessibles aux évaluateurs et évaluatrices non-francophones ?*

***Il est de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice de s’assurer de la bonne complétion des CV sur le site*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login) ***à date et heure de clôture.*** *Attention : chaque CV doit être complété par chaque partenaire, en utilisant la même adresse courriel pour se connecter que celle utilisée pour renseigner la personne concernée dans le partenariat. L’onglet « CV des responsables scientifiques » sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *permet au coordinateur ou à la coordinatrice de vérifier en ligne la complétion des CV.*

*□ Dans le cadre de l’instrument PRME, mon attestation PRME doit-elle être mise à jour suite aux éventuels retours du comité ? Si oui, j’anticipe la mise à signature de cette nouvelle attestation par le directeur ou directrice de laboratoire pour téléversement dans IRIS.*

*□ Dans le cadre d’un projet PRCI : mes partenaires étrangers ont-ils bien accompli les démarches nécessaires auprès de l’agence de financement étrangère ? (cf. annexes dédiées aux collaborations bilatérales PRCI sur la* [*page Web de l’AAPG2025*](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2025/)*)*

*□ Si j’opère une modification du partenariat initialement renseigné, je me renseigne auprès de mes partenaires potentiels sur leur éligibilité à l’appel, notamment au regard du critère « limite d’implication », et je vérifie que le nouveau partenariat est en adéquation avec les attendus de l’instrument de financement.*

*□ Je mobilise les responsables scientifiques de partenaire pour qu’ils ou elles prennent contact au plus tôt avec la cellule d’aide au montage de leur établissement pour compléter les données administratives et financières requises en ligne.*

***Je rédige un document scientifique répondant aux attendus***

*□ L’instrument de financement indiqué en en-tête de mon document scientifique est-il conforme à celui sélectionné sur le site de dépôt ?*

*□ L’axe scientifique indiqué en en-tête de mon document scientifique est-il conforme à celui sélectionné sur le site de dépôt ?*

***Les informations saisies en ligne prévalent sur celles développées au sein du document scientifique si ces deux sources d’informations s’avéraient non-concordantes. Or, l’axe scientifique et l’instrument indiqués en étape 1 dans IRIS ne sont pas modifiables en étape 2.***

*□ Mon document scientifique, tel que rédigé, répond-il aux attendus des critères et sous-critères d’évaluation applicables en étape 2 spécifiques à l’instrument de financement choisi ?*

*□ Mon document scientifique est-il cohérent, complet pour une bonne compréhension de mon projet, et lisible ? Si possible, faire relire mon document scientifique par un.e collègue pour m’assurer de sa cohérence et de sa lisibilité (y compris en termes de mise en forme).*

***Nous vous encourageons fortement à suivre les conseils de mise en page de votre document, donnés en première page de cette trame de rédaction. A défaut, la comparaison par les membres de comité de votre document avec les documents des autres déposant.e.s qui auraient suivi ces conseils, pourrait être en votre défaveur.***

***□*** *Mon document scientifique respecte-t-il la limite des 20 pages autorisées ? Est-il bien au format pdf ? Ai-je bien téléversé la dernière version de mon document scientifique sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *, sans suivi de modification et / ou commentaire ?*

***Je finalise le dépôt de mon projet sans attendre le jour de clôture***

*□ Le titre en français/anglais de mon projet est-il bien indiqué dans le champ dédié ? Idem concernant le résumé en français/anglais de mon projet ? Aucune faute de frappe dans le titre de mon projet ? Le titre ou le résumé de mon projet doivent-ils être mis à jour ? Ne comprennent-ils aucune information qui pourrait entraver le dépôt ultérieur d’un brevet ?*

*□ Dans l’éventualité où l’effet-mémoire est sollicité en étape 2, ai-je correctement complété sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *le champ libre « Expliquez les modifications apportées entre le projet déposé à cette édition de l’appel et le projet déposé à l’édition précédente de l’appel » ?* ***Ce champ est destiné aux membres de comité pour appréciation de l’évolution de votre projet entre les deux éditions de l’appel, il est donc préférable de le rédiger en anglais pour que tous les membres de comité puissent y accéder.***

*□ Le partenariat développé dans le document scientifique est-il conforme au partenariat renseigné en ligne : identité du coordinateur ou coordinatrice, du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire, des membres participants aux projets, y compris étrangers dans le cadre d’un projet PRCI ?*

*□ L’aide demandée à l’ANR justifiée dans le document scientifique est-elle bien identique à l’aide demandée à l’ANR complétée sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*? Dans le cadre d’un projet PRCI, l’aide demandée à l’agence étrangère justifiée dans le document scientifique est-elle bien identique à l’aide demandée à l’agence étrangère complétée sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*?*

*□ Le formulaire en ligne est-il bien complet à date et heure de clôture ? En cas de modification en ligne avant les date et heure de clôture, y compris production d’un nouvel aperçu des CV de mes partenaires, ai-je bien confirmé à nouveau le dépôt ?*

*□ Une ou des pastilles sont orange dans IRIS ? Je me réfère au message d’erreur dans l’onglet « Déposer mon projet » pour y remédier avant les date et heure de clôture.*

***Les projets sont évalués sur la base des informations telles que complétées et déposées sur*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login) ***à date et heure de clôture, dans la limite des 20 pages concernant le document scientifique. Aucune modification ne pourra être apportée aux informations complétées en ligne ou au document scientifique tel que déposé à date et heure de clôture sur le site de dépôt*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***. Aucune autre information que celles complétées et déposées à date et heure de clôture ne sera demandée aux coordinateurs / coordinatrices, déduites ou recherchées dans d’autres sources d’information.***

1. *Quel que soit le type de projet déposé : projet visant des objectifs ou concepts originaux, en rupture ou exploratoires ; projet visant la levée de verrous scientifiques bien identifiés dans la communauté ; projets exploitant les données générées par les infrastructures de recherche ; projets faisant suite à de précédents projets et permettant d’envisager de nouveaux objectifs*. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Cf. critère d’éligibilité de l’appel « Caractère unique de la proposition de projet » : une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition déposée à un appel en cours d’évaluation à l’ANR (tout appel à projets confondu, toute étape d’évaluation confondue) ou ayant donné lieu à un financement par l’ANR ou par un autre organisme ou une autre agence de financement. Le caractère semblable entre deux projets est établi lorsque ces projets (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques ou résultent d’une simple adaptation.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Liste des OSI et IR\* disponible en annexe du [texte de l’AAPG 2025](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025.pdf)* [↑](#footnote-ref-3)
4. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-6)